

Direction des Solidarités
Sous Direction de l'Insertion et de la Lutte contre l'Exclusion
Service de la Lutte contre l'Exclusion

2023 DSOL 56 : Conventions et subventions (490 000 euros) à 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'inclusion numérique est devenue un enjeu social et politique majeur. Dans un monde qui favorise de plus en plus la dématérialisation, il apparaît en effet nécessaire de permettre aux personnes les plus éloignées d'accéder aux outils et de les maîtriser. Cette maîtrise des usages numériques est indispensable, notamment pour la réalisation des formalités administratives et l'accès aux services publics, alors même que 13 millions de personnes en France (soit 28% de la population) se disent éloignées du numérique. La crise sanitaire de la COVID-19 a confirmé les difficultés que peuvent éprouver de nombreux Parisiennes et Parisiens face au numérique et rendu plus prégnantes encore les inégalités d'accès à l'équipement informatique et à la connexion internet.

Pour répondre à ces défis, la Ville de Paris a élaboré dès 2016 une Stratégie Parisienne pour l'Inclusion Numérique, en partenariat avec la CAF, Pôle Emploi, la CPAM et la Mission Locale. Cette démarche visait à permettre à tou-te-s les Parisien-ne-s d'avoir accès aux outils numériques et un usage autonome de ces outils, quels que soient leurs besoins : démarches administratives (déclaration d'impôts, déclaration de ressources CAF, inscription et actualisation mensuelle Pôle Emploi), recherche d'emploi, achat en ligne, communication avec les proches, lien social ...

Fin 2022, un nouveau volet de la SPIN a été signé par l'ensemble des premiers signataires auxquels se sont ajoutés : la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, La Poste et Orange. Cette nouvelle stratégie élargit l'éventail des actions pour mieux tenir compte des transformations de notre société, permettre à chaque parisien.ne d'être pleinement inséré.e.s dans notre société numérique et d'exercer sa pleine citoyenneté.

La SPIN s'articule avec différents dispositifs, plans d'actions, schémas de politiques publiques qui concourent à l'insertion des Parisien·nes sur le plan de la lutte contre l'exclusion (Pacte de lutte contre l'exclusion), du handicap (Stratégie parisienne handicap et accessibilité), de l'insertion par l'emploi (Plan Parisien d'Insertion par l'Emploi), de l'isolement (schéma Seniors), etc.

Elle se décline ainsi en 5 engagements (viser l'autonomie numérique, faciliter l'accessibilité aux services publics, éduquer au numérique et prévenir les risques,

développer l'accès à l'équipement et à la connexion et développer les services d'inclusion numérique de proximité) et en 10 objectifs opérationnels. Elle s'adresse à tou-t-es les parisien·nes rencontrant des difficultés avec l'environnement numérique (hommes, femmes, séniors, parents, enfants, jeunes, étudiants, en recherche d'emploi, salariés, réfugiés, en situation de handicap, etc.) qu'ils ou elles connaissent ou non des difficultés sociales mais avec une attention particulière aux publics en difficulté sociale pour lesquels un manque d'inclusion numérique constituerait un risque supplémentaire d'exclusion sociale. Enfin, elle vise également tous les aidants numériques (salariés, agents, services civiques, conseillers numériques ou bénévoles) qui accompagnent d'une manière ou d'une autre les publics éloignés du numérique.

Dans ce nouveau cadre, l'apport des nouveaux signataires dans la Stratégie est déjà significatif :

- La Poste a fait don de 165 ordinateurs portables, 92 ordinateurs fixes et 535 écrans aux associations parisiennes de l'inclusion numérique et de l'urgence sociale afin de développer leurs activités à destination des parisien.ne.s ;
- Orange a contribué à l'organisation du festival 2023 des cultures numériques NUMOK consacré au E-sport, piloté par la Direction des affaires culturelles, en mettant à disposition un escape game dédié à la prévention des risques pour les adolescents ainsi qu'une exposition en réalité immersive sur Notre Dame de Paris.

Mis en place depuis 2017 et animés par les Espaces parisiens des solidarités, les six réseaux locaux d'acteurs de l'inclusion numérique poursuivent leur action essentielle auprès des acteurs de terrain, en lien avec les Mairies d'arrondissement, afin de diffuser des informations, partager des ressources, faire connaître les offres de services pour une meilleure orientation des publics, déployer et coordonner des actions et développer des projets.

En 2020 et 2021, une trentaine de structures ont pu être soutenues financièrement par la Ville chaque année.

En 2022, le financement de 25 associations pour leurs actions d'inclusion numérique a permis :

- d'accompagner 31 429 personnes dans leurs démarches administratives en ligne ;
- de former 3 887 personnes débutantes en informatique ou souhaitant se perfectionner ;
- d'accueillir 10 057 personnes pour accéder librement à un ordinateur ;
- de former 172 aidants numériques ;
- d'acculturer et de sensibiliser 528 parents et enfants au numérique et aux risques liés aux mauvais usages.

Afin de consolider cette dynamique, il convient en 2023 de :

- de reconduire le financement des 5 associations structurantes (Espaces Publics Numériques) de l'inclusion numérique au travers de leurs conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) 2023-2025. Celles-ci permettront de soutenir durablement les actions menées par ces associations dans la lutte contre les fractures numériques, notamment en matière d'accompagnement des publics à la maîtrise des outils numériques et à la réalisation des démarches administratives en ligne, d'accès aux matériels

informatiques, d'éducation au numérique, d'e-parentalité et de prévention des risques ;

- de financer d'autres projets visant l'autonomie numérique, l'accompagnement aux démarches administratives en ligne et la formation des aidants numériques ;
- de co-financer le festival des cultures numériques à Paris NUMOK, piloté par la Direction des Affaires Culturelles, afin de faire découvrir aux parisiens l'univers du numérique ;
- de financer le projet La Collecte d'Emmaüs Connect visant le développement d'une filière du reconditionnement informatique à Paris pour permettre aux plus précaires de pouvoir acheter un ordinateur à prix solidaire ;
- de co-financer 4 projets dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville.

Ainsi, pour répondre aux enjeux de la SPIN et consolider le maillage territorial de l'offre d'inclusion numérique, il est proposé de soutenir les 28 associations ci-dessous (dont 5 avec une CPO) avec les financements suivants pour un montant total de 490 000 € pour la collectivité parisienne.

Ces financements correspondent aux actions proposées par ces associations pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Ce soutien financier vient compléter l'offre des centres sociaux et de leurs Espaces publics numériques. Pôle Emploi, partenaire de la Stratégie d'inclusion numérique, soutient également 15 associations pour un montant total de 227 500 € pour 2023.

Nom de l'association	Arrondissements	Montants proposés 2023	CPO 2023-2025
ASSOCIATION SCIENCE TECHNOLOGIE ET SOCIETE (ASTS)	13e et 20e	90 000 €	CPO
AGECA	11e	50 000 €	CPO
ASSOCIATION DES LOISIRS RÉSIDENTIELS DES MARINIERS LOREM	14e	40 000 €	CPO
ÉTERNEL SOLIDAIRE	19e	35 000 €	CPO
ASSOCIATION FLORIMONT	14e	25 000 €	CPO
EMMAÛS CONNECT	Tout Paris	65 000 €	
AOCSA LA 20E CHAISE	20e	30 000 €	
PIMMS	12e-13e-18e-20e	30 000 €	
ESPACE 19	19e	15 000 €	
FOYER DE GRENELLE	15e	15 000 €	
LES ASTROLIENS	8e et 16e	11 000 €	
LES JARDINS NUMERIQUES	13e -14e	11 000 €	
HALAYE	18e - 19e	11 000 €	
ANTANAK	18e	9 000 €	
BIBLIOCITE	Tout Paris	8 000 €	
SALLE SAINT BRUNO	18e	7 000 €	
KONEXIO	Tout Paris	7 000 €	
KEUR KAMER	13e	5 000 €	
LE DANUBE PALACE	19e	5 000 €	
BELLEVILLE CITOYENNE	20e	4 000 €	
ASSOCIATION FRANCO CHINOISE PIERRE DUCERF	Centre	4 000 €	
COLOMBBUS	10e	4 000 €	

CHINOIS DE FRANCE FRANÇAIS DE CHINE	20 ^e	3 000 €	
L'ILE AUX LANGUES	18 ^e	2 000 €	
CYBER ÉCRIVAINS PUBLICS	19 ^e	1 000 €	
COGITO	10 ^e	1 000 €	
ESPACE UNIVERSEL	10 ^e	1 000 €	
UNRPA	20 ^e	1 000 €	
TOTAL		490 000 €	

Vous trouverez en complément d'information les fiches détaillées relatives à ces associations.

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à 28 associations pour leurs actions d'inclusion numérique.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris